



Est ce qu'un huissier peut venir me saisir alors qu'il y a un reg

Par **cathyc5216**, le **26/05/2018** à **12:52**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier me spécifiant un enlèvement de bien mobilier pour le 30 mai. Sachant que je règle ma dette depuis 2013 pour un montant de 400 euros mensuel, avec un retard d'un mois de règlement. La somme restant a ce jour d'après mes calcul s'élève à 6.400 euros. Comment faire face a cela ?

Merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **26/05/2018** à **13:42**

bonjour,

vous aviez un échéancier qui est une facilité accordée par votre créancier et votre huissier. comme vous n'avez pas respecté votre échéancier, cela le rend caduc et votre créancier peut exiger le paiement total de votre dette comme le prévoit le code civil.

la seule solution est de négocier avec votre créancier mais si il est prévu une saisie sur vos meubles, c'est qu'il n'a plus envie de négocier.

salutations

Par **JAB33**, le **26/05/2018** à **16:21**

Bonjour !

S'agit-il d'un accord privé avec un créancier ou d'un échéancier dans le cadre d'un plan de surendettement ?

Par **Tisuisse**, le **27/05/2018** à **09:42**

Bonjour,

Est-ce que l'huissier est en possession du titre exécutoire délivré par le juge ?